

Baisse massive de l'impôt sur le bénéfice et sur le capital : NON à la pire réforme fiscale de l'histoire du canton de Fribourg

Le 13 décembre 2018, le Grand Conseil a adopté à la virgule l'arnaque fiscale préparée par le gouvernement. Les pertes seront énormes et vont augmenter avec le temps (- 40 millions jusqu'en 2030 puis - 120 millions par année). La plupart des communes seront également perdantes, malgré le décret financier voté pour limiter les dégâts.

Enormes privilèges pour les grandes entreprises

Ces dernières années ont été marquées par des baisses régulières de l'impôt sur le bénéfice et sur le capital. Mais cela ne suffit pas. La réforme du 13 décembre divise par deux l'impôt sur le bénéfice et par trois l'impôt sur le capital ! Cela va profiter avant tout aux grandes entreprises, qui font des bénéfices importants.

De nouveaux statuts spéciaux

La révision s'appuie sur la suppression des « statuts spéciaux » pour diminuer fortement les taux d'impôt. Mais elle réintroduit ces « statuts spéciaux » sous une autre forme. Les activités de recherche et de développement pourront être déduites deux fois : une fois sur les bénéfices (box) et une fois sur les dépenses (super-déduction). Un taux privilégié (0,01% !) est introduit pour les capitaux liés aux droits de participation, aux brevets et droits comparables.

Suppression du taux favorable aux petites entreprises

Les petites entreprises réalisant de modestes bénéfices (moins de 50'000 francs) pouvaient profiter d'un taux d'impôt favorable avec la loi actuelle. La réforme fiscale, entièrement favorable aux grandes entreprises, supprime cet avantage. La majorité des PME ne fait pas de bénéfice ou alors de petits bénéfices. Elles ne profiteront pas des privilèges accordés par la réforme.

Sur le dos de la population

On l'a vu dans les autres cantons qui ont fait la même chose. D'une manière ou d'une autre, cette politique se fait sur le dos de la majorité de la population. Soit le canton et les communes doivent augmenter l'impôt des personnes physiques pour compenser les pertes, soit ils doivent couper dans les dépenses publiques, c'est-à-dire dans les prestations à la population.

Signez et faites signer le référendum contre la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale !

Les signataires doivent habiter la même commune de _____ NPA _____

En application de l'art. 130 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques, les signataires de ce **Référendum législatif** demandent que **la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale** votée par le Grand Conseil fribourgeois le 13 décembre 2018 soit soumise au peuple.

La personne qui soutient une initiative ou une demande de référendum doit la signer personnellement et la remplir à la main (art. 105 LEDP). Toute personne qui appose une signature autre que la sienne est punissable (art. 282 CPS). Ne peuvent être recueillies sur cette liste que les signatures de citoyen-ne-s ayant leur domicile dans la commune indiquée. L'inobservation de ces formalités entraîne la nullité des signatures.

| | NOM | PRENOM | Né/e Jour | le : Mois | Année | Adresse exacte | Signature | Contr. |
|-----|-----|--------|--------------|--------------|-------|----------------|-----------|--------|
| 1. | | | | | | | | |
| 2. | | | | | | | | |
| 3. | | | | | | | | |
| 4. | | | | | | | | |
| 5. | | | | | | | | |
| 6. | | | | | | | | |
| 7. | | | | | | | | |
| 8. | | | | | | | | |
| 9. | | | | | | | | |
| 10. | | | | | | | | |

Le délai référendaire court du 28 décembre 2018 au 28 mars 2019

Retourner le formulaire, même partiellement rempli, avant le **18 mars 2019**, à : **ATTAC/Pierre Duffour, Chemin de Bethléem 10, 1700 Fribourg**

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que _____ (nombre) signatures ci-dessus sont valablement récoltées pour le référendum législatif.

Nom, prénom _____

Signature _____

Sceau

Date _____



La décision des autorités fribourgeoises de diminuer le taux d'imposition des entreprises de 19,86 % à 13,72.% et de baisser le taux d'imposition des dividendes à 70% réduira de 33 millions les recettes des communes et de 40 millions celles du canton. Cette situation diminuera les moyens des services publics dans un canton dont la population augmente !

Cette décision s'inscrit dans une logique de concurrence fiscale dont le but final est de supprimer l'imposition des multinationales. Fribourg choisit d'être un État agressif au niveau mondial, ce qui conduira à une austérité inégalement répartie dans la population.

Cette logique apportera d'autres baisses, car la concurrence ne peut stopper que si une volonté politique d'harmonisation fiscale se met en place entre cantons et entre États. C'est ce que propose depuis longtemps l'OCDE et ce que refuse les autorités de notre pays. Ainsi, la concurrence ne peut conduire qu'à davantage de baisses d'imposition, la Bulgarie est déjà à 9%, l'Angleterre après le brexit proposera 10 %.

Soit nous sortons de ce dumping fiscal par le haut en acceptant des négociations sur une harmonisation fiscale, soit nous jouons la concurrence et les baisses continueront. Aujourd'hui, nous assistons à une victoire de l'idéologie libérale, la diminution d'impôt pour les plus riches entraînant une augmentation des impôts pour la population la moins mobile et diminution des prestations de l'État.

Les conséquences de l'austérité en Suisse centrale sont pourtant claires. À Lucerne, le constat est amer, selon l'article du Domaine public "Lucerne : du paradis fiscal à l'enfer budgétaire" du 5 janvier 2017 :

"La politique de sous-enchère fiscale initiée en 2012 a surtout attiré des sociétés "boîtes aux lettres" qui n'ont créé ni emplois nouveaux, ni ressources fiscales nouvelles. Au lieu des 16 millions supplémentaires attendus, cette politique a creusé le déficit budgétaire, tout comme chez ses voisins Schwyz, Obwald et Nidwald.

"En revanche, selon le procureur cantonal, cet afflux de sociétés fantômes – leur effectif a plus que triplé – a conduit à l'ouverture d'un nombre massif d'enquêtes pénales. Ces dossiers accumulés représentent 7 ans de travail pour la police judiciaire."

"Pour couvrir le déficit, le canton aligne les programmes d'économies, 220 millions entre 2013 et 2015 et 330 millions pour les trois prochaines années :

- Désormais le secteur privé est appelé à l'aide pour financer les bourses d'études et pour construire la nouvelle faculté d'économie.
- Les élèves des écoles secondaires et professionnelles doivent bénéficier d'une semaine supplémentaire de vacances, pour une économie de 4 millions.
- Le festival international de musique, l'orchestre symphonique, le musée d'art, le théâtre et le musée des transports voient leur budget rogné pour compenser les cadeaux fiscaux consentis aux entreprises."

Lucerne a cru à tort qu'une baisse drastique de la charge fiscale suffirait à attirer les entreprises. Or les 35 sociétés ayant installé leur siège à Lucerne depuis 2012 ont rapporté seulement 1,2 million de francs au fisc communal. Ces baisses attirent surtout ces sociétés boîtes aux lettres, comme l'indique la croissance explosive de leur nombre. Et ces entreprises sont peu intéressantes en termes d'emplois et de ressources fiscales, en plus d'être susceptibles de plier bagage pour des horizons fiscaux toujours plus cléments.

Cette politique fiscale rend le canton de Lucerne finalement moins attractif et crée des situations catastrophiques pour la population. Ainsi, la ville de Lucerne s'est retrouvée sans budget pendant plusieurs mois en 2017 et les bénéficiaires de subventions pour les primes d'assurance-maladie en ont été privés pendant de longs mois. La fiscalité paradisiaque ne profite à personne, hormis à quelques entreprises multinationales.

**Nous ne voulons pas que Fribourg devienne un paradis fiscal et un enfer social !
Voilà pourquoi ATTAC-Fribourg se mobilise contre la baisse des impôts pour les entreprises**